**Deuxième session ordinaire 2016**

6-9 septembre 2016, New York

Point 11 de l’ordre du jour provisoire

**Visites sur le terrain**

**Compte rendu de la visite sur le terrain en Guinée de membres  
du Conseil d’administration du PNUD, du FNUAP et de l’UNOPS,   
du 10 au 15 avril 2016**

# Introduction

1. Une délégation de membres du Conseil d’administration du PNUD, du FNUAP et de l’UNOPS a effectué une visite en République de Guinée du 10 au 15 avril 2016. La délégation, dirigée par S.E. Mme Bénédicte Frankinet, Représentante permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et Vice-Présidente du Conseil d’administration[[1]](#footnote-2), était composée de M. Tumasie Blair, Conseiller à la Mission permanente d’Antigua-et-Barbuda auprès des Nations Unies et Vice-Président du Conseil d’administration; Mme Edwige Agossou Ahoussougbemey, Conseillère à la Mission permanente du Bénin auprès des Nations Unies; M. Nikola Ivezaj, Deuxième secrétaire à la Mission permanente du Monténégro auprès des Nations Unies; M. Belal Abdo, Deuxième secrétaire à la Mission permanente du Yémen auprès des Nations Unies; et M. Andreas Danevad, Conseiller principal à la Section des politiques des Nations Unies du ministère des Affaires étrangères de la Norvège. Accompagnaient la délégation M. Jordi Llopart, Secrétaire du Conseil d’administration du PNUD, M. Horst Rutsch, Éditeur en chef au FNUAP, et Mme Elle Wang, Analyste des partenariats à l’UNOPS.
2. La visite avait pour objet de permettre aux membres du Conseil d’administration d’observer les activités menées sur le terrain par les trois organisations et le travail effectué par l’équipe de pays des Nations Unies (UNCT) en Guinée; de les aider à appréhender les relations des programmes de pays des diverses organisations avec les priorités nationales en matière de développement, le Plan-cadre des Nations Unies pour l’aide au développement, l’aide bilatérale au développement et les autres cadres pertinents; de fournir un aperçu de la mise en œuvre des politiques et des stratégies des organisations sur le terrain; et de débattre de l’impact et des résultats des stratégies et des programmes des Nations Unies avec les homologues gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau national, local et communautaire.
3. La délégation exprime sa gratitude au Gouvernement de la République de Guinée pour lui avoir offert l’occasion d’engager un dialogue de fond franc sur les questions clés avec des membres du Gouvernement de haut niveau, notamment le Premier ministre, le ministre de la Défense et le ministre de la Planification et de la Coopération internationale. Elle est de même reconnaissante envers la coordonnatrice résidente et les membres de l’UNCT, tout particulièrement les représentants du PNUD, du FNUAP et de l’UNOPS dans le pays, de la bonne organisation de la visite, des renseignements utiles qu’ils ont fourni sur leur travail et de l’aimable disponibilité du personnel tout au long de la visite. La délégation a été impressionnée par l’engagement et le dévouement des hauts dirigeants guinéens de tous les niveaux et du personnel de l’UNCT à Conakry ainsi que dans l’ensemble du pays[[2]](#footnote-3).
4. Le programme de la visite sur le terrain comportait deux composantes principales :
   * 1. Des réunions à Conakry avec le Premier ministre ainsi que d’autres ministres et hauts fonctionnaires du Gouvernement, la coordonnatrice résidente et les membres de l’UNCT, d’autres partenaires du système des Nations Unies, des donateurs clés et des membres de la communauté diplomatique. Plusieurs réunions ont également eu lieu avec des organisations non gouvernementales (ONG) nationales, notamment des organisations de la société civile et des groupements de jeunes et de femmes.
     2. Des visites de divers sites de projets appuyés par le PNUD, le FNUAP et l’UNOPS en Guinée, notamment ceux des centres de la Zone bleue de Kaloum et Ratoma, à Conakry, du projet d’appui à l’autonomisation des femmes de Dubreka, du centre de santé de Farmoriah, et de la Cellule de coordination nationale de lutte contre la maladie à virus Ebola (CNLEB).
5. La délégation tient à remercier toutes les personnes qui ont été associées aux visites sur le terrain et qui ont investi un temps et des efforts considérables pour faciliter une composante essentielle de la visite; elle reconnaît qu’elle n’a pas pu se rendre dans la préfecture de Nzérékoré en raison de la survenue de nouveaux cas d’Ebola dans la région. Les visites ont permis à la délégation de mieux appréhender dans toute leur spécificité les défis et les possibilités se présentant à l’UNCT en Guinée, notamment pour l’adoption d’une approche « Unis dans l’action ».
6. Le présent compte rendu vise à présenter brièvement les principaux aspects de la visite et à exposer sommairement les observations de la délégation sur trois grandes questions : le contexte du développement en Guinée, l’impact de la maladie à virus Ebola sur le pays, et la coordination de l’action du système des Nations Unies dans le pays, notamment le rôle du PNUD, du FNUAP et de l’UNOPS. Il propose quelques remarques et recommandations en guise de conclusion.

# Le contexte du développement

1. La République de Guinée, qui compte environ 11 millions d’habitants, est un État fragile qui fait face à d’importants défis d’ordre structurel : consolidation du processus politique, réconciliation nationale et consolidation de la paix; mise en œuvre de réformes institutionnelles, notamment dans les secteurs de la sécurité, de la justice et de l’administration publique; maintien du « zéro Ebola » et transition vers une mise en œuvre rapide et efficace du Plan de relèvement et de résilience post-Ebola; et gestion des attentes populaires relatives au rythme du développement et de l’amélioration du niveau de vie. À l’heure actuelle, plus de 55 % de sa population vit en-deçà du seuil de pauvreté. Malgré le récent passage d’un régime militaire à un régime civil, la situation de la sécurité reste globalement fragile en Guinée. La faiblesse des pratiques en matière de gouvernance, la corruption endémique (due à des décennies de régime autoritaire) et des taux de criminalité élevés accompagnés d’un manque de capacités institutionnelles à tous les niveaux présentent des défis de taille pour le développement. L’amélioration des prestations des services de base s’est avérée lente et le pays n’a pas atteint les cibles de ses objectifs du Millénaire pour le développement. La Guinée se classe 182e sur 188 pays selon l’Indice de développement humain (2015).
2. Les dépenses publiques de santé restent très basses (0,9 % du PIB en 2015). Le paludisme est la principale cause de morbidité et de mortalité chez les enfants. Si la mortalité des moins de cinq ans a marqué une baisse (étant passée de 163 à 124 décès pour 1 000 naissances vivantes de 2005 à 2012), la mortalité maternelle reste l’une des plus fortes en Afrique (724 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012).
3. Les jeunes (de moins de 35 ans) représentent les trois quarts de la population; plus de la moitié des Guinéens (55 %) a moins de 20 ans. Deux filles sur trois (63 %) se marient avant l’âge minimum de 18 ans fixé par la loi (soit le cinquième taux de mariage précoce au monde); une adolescente (de 15 à 19 ans) sur quatre est déjà mère; et une fille et jeune femme (de 10 à 24 ans) sur quatre a été victime de violences; le taux de prévalence du VIH chez les jeunes (de 15 à 19 ans) s’établit à 1,5 %. La proportion des femmes employées dans les secteurs non agricoles reste très faible et la représentation des femmes aux postes de direction est toujours limitée. Dans l’administration gouvernementale et les autres institutions officielles, l’égalité des sexes reste basse (moins de 25 %).
4. Les mutilations génitales féminines/l’excision (MGF/E) touchent toutes les femmes et les filles quels que soient la région, le groupe ethnique ou la religion, malgré le maintien des efforts de lutte des parties prenantes sur le terrain. Fait alarmant, 31 % des pratiques traditionnelles dans ce domaine sont réalisées par des professionnels de la santé. Des progrès ont été enregistrés depuis 2008 grâce au programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les MGF/E, qui met l’accent sur les approches fondées sur les droits fondamentaux de la personne et les normes sociales. Il en est résulté une condamnation publique de ces pratiques par le Président de la République, des déclarations publiques de leur abandon par diverses collectivités, la promulgation de cinq décrets ministériels interdisant les MGF/E, et des activités de sensibilisation dans l’enseignement primaire et secondaire, dans la formation des sages-femmes et dans les autres communications en rapport avec la santé.

### Gouvernance et consolidation de la paix

1. En 2010, a eu lieu en Guinée la première élection présidentielle démocratique du pays, qui a porté M. Alpha Condé à la magistrature suprême et a mis fin à 26 ans de régime militaire. Après les élections législatives de 2013, le parti du Président a obtenu la majorité des sièges à l’Assemblée nationale, les paris de l’opposition ne détenant que 53 des 114 sièges. Le Président sortant a été réélu pour un second mandat en 2015. Pour autant, le climat politique reste fragile et il reste à trouver un accord sur le calendrier des élections locales, initialement prévues pour le premier semestre 2016.
2. Les autorités gouvernementales s’emploient à résoudre les problèmes économiques hérités des régimes antérieurs et ont entrepris plusieurs réformes visant à une relance et à une diversification de l’économie. En 2011, avec l’appui du PNUD, du FNUAP et de la Banque africaine de développement (BAfD), elles ont effectué une étude prospective dite « Guinée Vision 2035 ». Malgré les efforts officiels d’accélération du développement par le biais de l’investissement privé dans les secteurs de production, notamment les industries extractives et l’agriculture, la faiblesse de l’infrastructure et l’absence d’environnement propice aux investissements constituent les principaux obstacles et contraintes qui s’opposent à ces efforts. Le Gouvernement établit actuellement sous forme définitive, avec l’appui du système des Nations Unies et des donateurs internationaux, son nouveau plan de développement national qui intègre les cibles des Objectifs de développement durable et les cibles nationales. Depuis 2013, le FNUAP offre son soutien au Gouvernement guinéen pour la mobilisation de ressources, l’organisation et la réalisation du Recensement général de la population et de l’habitat.

#### Réforme du secteur de la sécurité

1. Le Président de la République de Guinée a fait de la réforme du secteur de la sécurité l’une de ses grandes priorités et il a reçu à cette fin un appui sans réserve du système des Nations Unies. La réforme se déroule dans le contexte d’un renouveau démocratique qui jette les fondations d’une politique de développement durable. Le Président assure un suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de réconciliation nationale, par le biais de la Commission provisoire de réflexion, présidée conjointement par l’imam de la Grande mosquée et l’archevêque de Conakry, qui contribue à l’établissement d’une feuille de route définissant les modalités optimales de la réconciliation en Guinée.
2. Une politique de défense et de sécurité a été formulée et des actions ont été entreprises pour améliorer les services de sécurité et l’image de la police auprès de la population. Plusieurs projets de loi envisagent la mise en place de comités techniques sectoriels dans les domaines de la défense, de la sécurité et de l’environnement; diverses lois sur la planification militaire axées sur la gestion des relations civilo-militaires sont entrées en vigueur en 2015. Des programmes de cohésion sociale, de renforcement des capacités et d’appui communautaire, alignés sur le plan stratégique, ont été lancés; un comité directeur présidé par le Gouvernement a été mis en place. Ces réformes actuelles du secteur de la sécurité ont permis aux autorités de réduire la prolifération des armes, de rapprocher les forces armées de la population et de préciser les différentes fonctions des services de sécurité. La réforme de la police repose sur la notion de « police de proximité » selon laquelle les dirigeants communautaires aident les Guinéens à comprendre la position des forces de police concernant leurs efforts de protection de la population contre la criminalité. Le recensement biométrique des membres de la fonction publique est une autre mesure mise en œuvre pour améliorer la gouvernance et réduire les dépenses publiques.
3. La restructuration des forces armées, s’inscrivant dans le cadre de la consolidation du processus de démocratisation, réalise des progrès notables. Le départ à la retraite de plus de 4 000 militaires a également allégé l’énorme feuille de paye qui grevait les finances nationales. Les capacités opérationnelles des forces guinéennes ont été renforcées; la sécurité, la protection des civils, le respect des droits de l’homme et la gestion des catastrophes, tout particulièrement la lutte contre l’Ebola, se situent au cœur-même des efforts de réforme. L’aide internationale joue un rôle clé dans ce domaine et le comité directeur assure la coordination des apports des partenaires multinationaux, l’Union européenne et le Japon étant les principaux contributeurs. Le Gouvernement a bénéficié d’un soutien logistique ainsi que de financements des déplacements en vue du partage des expériences régionales. Avec l’appui technique du FNUAP, les partenaires multilatéraux ont apporté leur aide à la formation et à l’équipement de 320 jeunes (anciens militaires et ex-combattants) et à leur réinsertion dans le Corps paramilitaire des conservateurs de la nature, qui a pour mandat de protéger les forêts et les peuples autochtones. La Guinée participe à présent à des opérations de maintien de la paix et a fourni un contingent de 850 soldats au Mali, dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.
4. Malgré les progrès réalisés, de nombreux défis sont encore à relever, notamment la lenteur des procédures de paiement des salaires. Des retards et des modifications des mesures prévues causés par la survenue de la maladie à virus Ebola ont affecté la réforme du secteur de la sécurité et notamment la mise en œuvre de la loi de 2015-2020 sur les cinq priorités de ce secteur. Nonobstant ces difficultés, le Comité de pilotage de la réforme stratégique a appliqué un certain nombre de mesures à moyen et long terme, pour veiller à ce que l’appui apporté à l’ensemble de l’appareil de sécurité soit aligné sur les autres réformes des Nations Unies. Le système des Nations Unies a supervisé le renforcement des capacités en matière de genre ainsi que la cartographie des lacunes de la législation.

### Impact de l’Ebola

1. La flambée épidémique de la maladie à virus Ebola de mars 2014 a produit à brève échéance un ralentissement abrupt de l’activité économique et une réduction de l’investissement et de la croissance, et a eu un effet négatif sur les moyens d’existence de millions d’habitants, en particulier dans les communautés les plus pauvres. Dans le secteur agricole, les récoltes restent maigres en raison d’un manque de disponibilité de semences et de main-d’œuvre, d’un manque de ressources financières et de difficultés d’accès au crédit. La fermeture des frontières avec les pays voisins, les restrictions imposées au commerce extérieur et la suspension ou la remise à une date ultérieure de plusieurs projets d’infrastructure (notamment d’électrification) ont durement frappé l’économie guinéenne. Selon les estimations, la croissance réelle du PIB a été de 0,1 %, ce qui correspond à une baisse de 3 % du PIB par habitant. Dans ce contexte, et les autorités gouvernementales ayant maintenu les dépenses de développement de l’infrastructure à un niveau élevé, le déficit budgétaire s’est creusé considérablement.
2. La flambée de maladie à virus Ebola a eu un effet dévastateur sur les conditions de vie des ménages. Il en est résulté une baisse abrupte des revenus, en particulier pour les personnes dépendant de la production de fruits et de légumes destinés à l’exportation vers les pays voisins. Les femmes, en particulier, ont été durement touchées étant donné qu’elles représentent 70 % des producteurs. L’épidémie s’est également traduite par une détérioration de l’état nutritionnel, tout particulièrement pour les groupes les plus vulnérables.
3. L’épidémie a réduit l’accès aux centres de santé, un grand nombre d’agents de santé étant décédés et certains centres ayant été désertés, alors que la population manifestait une réticence générale à se rendre dans les établissements publics de soins par crainte de l’infection. Cette baisse de l’utilisation des services de santé de base s’est répercutée notablement sur la santé de la mère et de l’enfant. Ce sont les femmes, qui représentent 52 % des cas confirmés de maladie à virus Ebola, qui ont été les plus touchées : on a relevé une diminution de 13 % de la couverture des soins prénatals, de 11 % des accouchements en milieu hospitalier et de 12 % des accouchements pris en charge par du personnel qualifié, et une augmentation de 51 % de la mortalité maternelle dans la plupart des zones affectées. La proportion des jeunes (de 15 à 35 ans) infectés par le virus Ebola est de 33.8 %.
4. La découverte de nouveaux cas d’infection dans la préfecture de Nzérékoré à la fin mars 2016, trois mois après la déclaration de la fin de la flambée de la maladie à virus Ebola dans le pays en décembre 2015, aura selon toute vraisemblance une incidence sur le taux de croissance économique, estimé à environ 4 % en 2016. Cette nouvelle évolution pourrait également ralentir la mise en œuvre du Plan national de relance et de résilience post-Ebola, bien qu’il soit encore trop tôt pour en déterminer les effets avec précision. La résurgence de la maladie à virus Ebola a mis en évidence la profonde méfiance de la population à l’égard du système de santé publique et a contribué à un ralentissement des campagnes de vaccination. Par ailleurs, la fréquentation scolaire a accusé une baisse de 35 % dans les localités affectées par la maladie.

#### Riposte à la crise de l’Ebola

1. La flambée de maladie à virus Ebola survenue dans le pays en mars 2014 a gravement perturbé et freiné l’application des stratégies et plans gouvernementaux. Le chaos généralisé et les limites imposées à la circulation dans les régions touchées ont eu des effets négatifs sur la mise en œuvre et l’exécution des programmes relevant de l’UNCT. Néanmoins, le PNUD, le FNUAP, l’UNOPS et les autres organismes des Nations Unies sont parvenus à maintenir leurs activités programmatiques tout en apportant leur concours à la riposte nationale face à l’épidémie.
2. En réponse à la flambée de la maladie à Ebola, la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) a été établie le 19 septembre 2014 par la résolution de l’Assemblée générale 69/1 et par la résolution du Conseil de sécurité 2177 (2014). La mission a été chargée de la coordination générale de l’action des Nations Unies contre l’Ebola dans le pays. Après le départ du responsable de la gestion de la crise de l’Ebola en décembre 2015, la coordination de la phase III de la lutte contre l’Ebola et au-delà incombe à présent à la coordonnatrice résidente qui, avec la Cellule de coordination nationale de lutte contre la maladie à virus Ebola et d’autres partenaires, assure la gestion des nouvelles poussées épisodiques survenues très récemment dans la région de Nzérékoré. L’UNCT fournit également des orientations stratégiques et des directives en matière de leadership au Gouvernement guinéen dans le cadre de ses efforts de relèvement post-Ebola, ce qui a offert l’occasion de réévaluer l’appui des Nations Unies en faveur du processus général de développement national.
3. En renforçant la coordination multisectorielle et l’efficacité de la réponse, l’UNCT a mis en place une équipe de riposte d’urgence forte. Le PNUD a contribué au renforcement de la coordination entre les différentes entités pour combattre l’épidémie d’Ebola et a aidé à renforcer la Cellule de coordination nationale, notamment par des apports d’expertise et des actions d’appui ciblées en rapport avec l’implication des communautés, le paiement du personnel médical, des agents de santé et des ONG participant à la réponse, et avec la gestion des déchets médicaux. La coordination décentralisée de la riposte à l’épidémie d’Ebola a également été renforcée par le déploiement de bénévoles dans les préfectures des régions les plus touchées.
4. Le FNUAP a joué un rôle clé dans la riposte à la maladie à virus Ebola par diverses actions : surveillance de la recherche des contacts avec l’Ebola au moyen de téléphones intelligents utilisés par des travailleurs communautaires; établissement de comités villageois pour informer la population et la sensibiliser aux mesures de prévention de propagation de la maladie; renforcement des établissements de soins dans les districts les plus gravement affectés au moyen du déploiement de sages-femmes, du renforcement des capacités des personnels de santé et de la fourniture d’équipement médical et d’ambulances.
5. L’assistance technique fournie par l’UNOPS à la Cellule de coordination nationale de lutte contre la maladie à virus Ebola s’est concentrée sur l’entretien des centres de santé, y inclus les améliorations de conception possibles. Des changements mineurs ont pu être apportés immédiatement avec un impact minime ou nul sur les budgets ou programmes existants (tels que des modifications des installations de plomberie et des fenêtres pour améliorer l’assainissement et l’aération). Il est peu vraisemblable que des modifications de conception technique plus importantes puissent être effectuées sans perturbations ou coûts significatifs.

# Visites de sites

1. La délégation s’est rendue sur trois sites : a) le Centre d’appui à l’autonomisation des femmes de Dubreka, qui dispense des formations de préparation à la vie active à des filles et des femmes; b) le Centre de santé de Farmoriah, qui était l’un des centres de traitement de la maladie à virus Ebola les plus fréquentés depuis la flambée survenue en mars 2014; et c) la Maison des jeunes de Ratoma, qui se consacre au plaidoyer auprès des jeunes, à l’implication de ceux-ci et au renforcement de leurs connaissances.

#### Dubreka

1. Durant sa visite sur le site, placée sous la direction du ministre des Affaires sociales, la délégation a constaté le fort sentiment d’implication des femmes et des filles présentes au centre. Avec le soutien du FNUAP, le centre dispense des programmes de préparation à la vie active et d’acquisition d’aptitudes génératrices de revenus dans divers domaines, de manière à ce que les femmes et les filles accèdent à l’indépendantes et à l’autosuffisance; le centre lui-même dégage des ressources financières par la vente de textiles et de savons produits par les étudiantes. Dans ce contexte, la délégation a également appris qu’une fois leur formation achevée, certaines des étudiantes bénéficient de microfinancements pour les aider à lancer leur propre entreprise ou à collaborer avec d’autres. Par ailleurs, plusieurs des étudiantes sortantes reviennent régulièrement au centre pour contribuer à la formation des nouvelles venues. Toutefois, la délégation a noté que le centre ne disposait pas d’une alimentation fiable en électricité, laquelle est indispensable pour les cours de couture et d’informatique.

#### Farmoriah

1. Durant sa visite, la délégation a appris que Farmoriah avait subi l’une des plus graves flambées de maladie à virus Ebola en 2014 et 2015. En un effort visant à juguler la maladie, l’UNOPS s’est concentré sur le développement de l’infrastructure des centres de santé tandis que le PNUD menait des activités de plaidoyer auprès des autorités locales et que le FNUAP contribuait à l’apport de ressources humaines et de matériel médical. Il est important de noter le rôle central joué ici par l’OMS.
2. Le centre de santé, réhabilité, rénové et rééquipé en 2015, est ouvert en permanence, avec des équipes de jour et de nuit. Du personnel infirmier et des sages-femmes d’autres régions du pays ont été affectés au centre de manière à assurer sa pleine dotation en ressources humaines. Le FNUAP continue d’appuyer le personnel et de fournir des équipements et des consommables et il contribue à la formation de sages-femmes.
3. Il a été porté à la connaissance de la délégation que le nombre de demandeurs de soins au centre de santé avait considérablement augmenté par comparaison aux années précédant la restauration des installations, ce qui reflète la confiance de la communauté dans la qualité des prestations du centre. Dans un premier temps, lorsque l’épidémie d’Ebola s’est déclarée, les membres de la communauté s’abstenaient de se rendre au centre pour s’y faire soigner et préféraient s’adresser aux guérisseurs locaux; nombreux étaient ceux qui pensaient que le centre était la cause de la flambée de maladie, vu le délabrement des anciennes installations. La communauté de Farmoriah apporte son aide pour maintenir le centre de santé en bon état et en assurer la propreté.
4. Grâce à la fourniture de matériel, de biens et d’équipements de haute qualité, après la réhabilitation et la rénovation du centre, la mortalité néonatale et maternelle a marqué une nette réduction à Farmoriah. Le centre a également connu une forte augmentation du nombre de femmes se présentant pour des services de soins prénatals. La délégation a été informée de la pratique du centre qui consiste à appliquer un strict protocole dans les cas d’infection soupçonnée par le virus Ebola, ce qui, de toute évidence, a radicalement diminué l’exposition de personne à personne.

#### Engagement des groupements de jeunesse

1. La délégation a constaté que bien que la Guinée soit une démocratie nouvelle ne comptant que six ans de démocratisation, ses ONG et ses organisations de la société civile se caractérisent par leur niveau élevé d’activité, leur dynamisme et une forte participation des jeunes. Beaucoup des projets de l’UNCT sont mis en œuvre en grande partie par des ONG dont les affiliés sont principalement des jeunes pour lesquels les projets constituent des sources de revenus. L’engagement des jeunes est axé pour la plupart sur le processus de consolidation de la paix et de réconciliation, le processus électoral, la gestion des conflits, la planification familiale et le relèvement post-Ebola. Les ONG pourraient constituer un réservoir de compétences et de capacités susceptibles d’appuyer la mise en œuvre d’action prioritaires et de pallier le manque de capacités institutionnelles. L’UNCT externalise l’évaluation des ONG pour la confier à une société indépendante qui les note et les classe selon leur capacité à travailler sur le terrain, leur aptitude à répondre aux attentes et leur gestion des fonds des donateurs.
2. Bien que l’État ne finance pas les ONG, sauf par le biais de projets conjoints avec des donateurs internationaux, il est à noter que les ONG accordent leur soutien aux politiques officielles. La délégation a constaté l’existence d’une relation exemplaire entre les associations de jeunes et l’UNCT, en particulier dans les domaines liés à la mobilisation et à la formation de la jeunesse. Le niveau élevé et visible d’inclusion des jeunes et des ONG s’est manifesté tout particulièrement lors des crises de l’Ebola et des processus électoraux. La délégation a été informée par des ONG nationales de premier plan sur leurs travaux de terrain, qui portent principalement sur des campagnes d’assainissement, de relèvement post-Ebola, d’autonomisation des femmes et de gouvernance démocratique. L’UNCT a aidé à établir dans le pays, notamment à Conakry, plusieurs « zones bleues » qui sont des centres de loisirs, de réunion et de formation destinés aux jeunes, mais qui fournissent également des espaces de participation civique élargie.
3. La délégation a remarqué la forte présence du FNUAP et les relations établies entre de nombreuses ONG et organisations de la société civile et le Fonds, lequel apporte un soutien solide, en particulier aux associations de jeunes et de femmes, dont il appuie l’autonomisation. Le FNUAP contribue à la réinsertion socioéconomique de 2 800 anciens jeunes volontaires engagés dans les forces armées en leur dispensant des formations dans les domaines des pratiques civiques, de la consolidation de la paix et des activités génératrices de revenus. Toutefois, malgré les succès de la coopération en matière de planification familiale avec les associations de jeunes, il se manifeste une demande et un besoin croissants d’éducation appropriée dans les domaines de la santé et de la procréation. Les ONG et les OSC demandent de l’aide pour que le pays reste « exempt d’Ebola » et elles ont sollicité une aide supplémentaire pour mobiliser des ressources en vue de bénéficier d’appuis techniques et logistiques et d’être mieux préparées en cas de nouvelles flambées de maladie.
4. Il a été porté à la connaissance de la délégation que depuis le lancement du dernier PNUAD, plus de 100 000 garçons et filles, dont plus de 1 000 précédemment associés aux forces armées, avaient trouvé un emploi. Toutefois, vu le niveau alarmant du taux de chômage, des ONG ont appelé à l’établissement de centres socioéconomiques qui dispenseraient des formations aux petits entrepreneurs. La délégation a noté que les ONG n’étaient pas prêtes à faire entendre leur voix dans la lutte contre la corruption, au lieu de quoi elles avaient demandé que l’UNCT organise des formations à l’intention des partis politiques, des forces armées et des effectifs de la police pour s’attaquer à ce problème.

#### Engagement des associations de femmes

1. La délégation a entendu les témoignages de toute une gamme d’organisations de femmes sur les progrès réalisés en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes et des jeunes, ainsi que sur les très bonnes relations existant entre les homologues nationaux chargés de ces questions et l’UNCT. Les organisations de femmes ont partagé leurs expériences dans le cadre des processus électoraux, post-Ebola et autres et ont souligné l’importance de leur rôle dans la prévention des conflits et la réconciliation.
2. Bien que le niveau de participation des femmes au sein de l’administration de l’État ne soit pas aussi bas que l’on pourrait s’y attendre par rapport à certains pays voisins, il paraît nécessaire d’établir un programme d’autonomisation politique et économique des femmes. Les responsables d’organisations féminines ont lancé un appel en faveur de la transformation du Bureau national des femmes en une Direction nationale de l’autonomisation des femmes, qui disposerait d’un pouvoir institutionnel supérieur pour mener les réformes nécessaires pour la promotion des droits des femmes, de l’égalité des sexes et de la protection de l’enfance. La délégation a également noté des appels demandant l’offre de programmes de formation plus nombreux à l’intention des femmes entrepreneurs, notamment dans le domaine des petites entreprises transfrontalières.
3. Bien que la délégation ait constaté la réalisation de progrès notables concernant la promotion de l’égalité des sexes dans l’éducation, il est d’une nécessité urgente de mettre en œuvre les dispositions de l’Agenda 2030 relatives à la violence sexiste. La délégation a été informée du taux alarmant de femmes (95 %) victimes d’abus domestiques et de violences. Lors des réunions avec les associations de femmes, une grande attention a été portée aux questions des mutilations génitales féminines, avec des appels à un renforcement des campagnes de lutte contre les pratiques néfastes.

# L’équipe de pays des Nations Unies en Guinée

1. L’UNCT, sous la direction générale du coordonnateur résident, est selon toutes apparences un partenaire de confiance du Gouvernement. Les partenaires[[3]](#footnote-4) se réunissent périodiquement à la Maison commune des Nations Unies pour échanger des informations et coordonner leurs activités avec celles des pouvoirs publics, des donateurs et des autres acteurs. L’UNCT a mis en place huit groupes thématiques pour structurer les dialogues avec le Gouvernement. Les divers organismes des Nations Unies sont chargés, dans leurs domaines thématiques de compétence, de responsabilités de chefs de file pour appuyer le renforcement des capacités du côté gouvernemental.
2. La composante de consolidation de la paix vise à renforcer la cohésion sociale et l’unité nationale, par le biais de la prévention des conflits et de la promotion du dialogue. La stratégie privilégie les actions en rapport avec la prévention des conflits, notamment la réforme du secteur de la sécurité, le plaidoyer et le renforcement des capacités des entités et des institutions en matière de prévention et de résolution des conflits, le soutien de la réconciliation nationale et la promotion d’un dialogue permanent et constructif avec la participation active des femmes. Cette composante est liée à la réforme du secteur de la sécurité et bénéficie de financements du Fonds de consolidation de la paix. Le programme de croissance inclusive vise à appuyer les efforts nationaux d’élimination de la pauvreté et de promotion d’un développement économique et social durable et inclusif. Il a pour objet d’aider les autorités, au niveau tant national que local, à combattre la pauvreté au moyen de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de politiques macroéconomiques et sectorielles, ainsi que par l’entremise de programmes qui promeuvent le développement et la réduction de la pauvreté.

#### Le PNUD joue un rôle essentiel dans les domaines ayant trait à la gouvernance et à la consolidation de la paix en Guinée.

1. Le PNUD promeut la gouvernance démocratique et la consolidation de la paix et fournit son soutien au processus électoral, à la réforme du secteur de la sécurité, à la réconciliation nationale, à la réforme et à la modernisation de l’administration publique, et au renforcement des capacités institutionnelles et humaines. Il apporte son concours aux efforts du Gouvernement visant à renforcer l’état de droit et à promouvoir la transparence et l’intégrité publiques. Il appuie la mise en place d’institutions plus démocratiques et plus résilientes et aide les divers acteurs sociaux, notamment les responsables des médias et les forces de sécurité, à respecter les principes de la démocratie et de l’état de droit. Les interventions du PNUD sont axées sur l’appui au renforcement des capacités de l’Assemblée nationale nouvellement élue.
2. Avec le soutien du Fonds de consolidation de la paix, le PNUD a contribué à la poursuite d’un dialogue politique pacifique, par le biais d’activités de sensibilisation et de plaidoyer à tous les niveaux, de la mobilisation et de la coordination de l’appui des partenaires, et de l’apport de connaissances techniques spécialisées, notamment par le déploiement d’experts internationaux, pour la coordination des élections à Conakry et dans les sept autres régions administratives du pays. Le PNUD a également aidé à mettre sur pied et à équiper une force de sécurité pour les élections législatives et a apporté son concours aux efforts de plaidoyer en faveur du maintien d’un climat de paix au lendemain de l’annonce des résultats des élections, tout particulièrement au moyen d’un engagement avec les dirigeants politiques et les ONG locales.
3. Le PNUD joue un rôle de premier plan pour appuyer la réforme du secteur de la sécurité en élaborant un cadre de coordination avec un groupe de parties prenantes qui comprend le Gouvernement guinéen, les États-Unis, la France, l’Union européenne et la CEDEAO, l’accent étant mis sur le soutien de la « police de proximité » de manière à ce que les forces de l’ordre soient plus sensibles aux préoccupations des citoyens. Le PNUD et l’Union européenne ont également renforcé le ministère de la Justice en lui apportant une assistance technique internationale, ce qui a permis à celui-ci d’élaborer une stratégie de renforcement des capacités.
4. S’agissant de l’administration publique, le PNUD a soutenu le Haut-Commissariat à la réforme de l’État en contribuant à la conception d’un programme de modernisation des institutions publiques; ceci a amené le président de la République à créer le ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l’État et de la Modernisation de l’Administration pour superviser la mise en œuvre de cette initiative, appuyée conjointement par la Banque mondiale, la BAfD et l’Union européenne. Le PNUD fournit un appui technique considérable à l’Agence nationale de lutte contre la corruption, pour former et équiper son personnel technique, concevoir un site Web et mettre en place un « numéro de téléphone vert » permettant aux citoyens de signaler les cas de corruption. En partenariat avec l’initiative Open Society for West Africa, le PNUD a aidé à la rédaction d’un texte de loi visant à prévenir et à combattre la corruption en Guinée. Ces efforts sont complétés par son partenariat avec les médias et les organisations de la société civile dont les activités sont axées sur les enquêtes, la surveillance et la dénonciation des actes de corruption; ce partenariat s’emploie notamment à renforcer les capacités techniques de 22 organisations de la société civile dont les 215 membres promeuvent un contrôle citoyen des actions publiques dans toute la Guinée.
5. Dans le domaine de la gouvernance locale, le PNUD s’attache à soutenir la stratégie gouvernementale de décentralisation. Ce soutien consiste notamment à renforcer les capacités locales par le biais d’approches inclusives en matière de formation, à renforcer l’économie locale et à promouvoir l’innovation financière, à favoriser l’établissement de partenariats public-privé et à appuyer la dynamique locale de développement économique. Le PNUD a concentré ses efforts sur la promotion de l’emploi et la réduction de la vulnérabilité des jeunes et des femmes, la mise en place de plates-formes plurifonctionnelles pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes, et le renforcement des capacités des administrations locales à appuyer leur propre développement. Les femmes sont l’un des principaux groupes à bénéficier de l’appui du PNUD, tant au niveau national qu’au niveau local. Le PNUD a fourni son soutien financier à quelque 476 projets menés par des jeunes et des femmes, qui ont créé près de 136 000 emplois grâce à des institutions de microfinancement. Depuis 2007, environ 30 % des 33 000 emplois créés par ses programmes ont été attribués à des femmes et, en Basse-Guinée et en Moyenne-Guinée, plus de 50 000 femmes ont pu accéder à des services énergétiques du fait de la mise en place de 19 plates-formes plurifonctionnelles qui allègent les tâches de la production agricole.
6. Le PNUD fournit également une assistance technique à l’élaboration du projet de Planification nationale de la biodiversité pour appuyer la mise en œuvre en Guinée du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique 2011-2020 et pour contribuer à la mise en œuvre de l’initiative nationale de résilience et d’adaptation au changement climatique dans les zones côtières. Le PNUD exécute un projet de renforcement de la résilience des moyens d’existence des communautés agricoles de Gaoual, Koundara et Mali, qui vise à renforcer les capacités des administrations locales et communautaires à intégrer le changement climatique dans les outils de planification et à accroître les investissements au niveau des entités décentralisées.

#### Le FNUAP joue un rôle crucial en matière de disponibilité et d’analyse de données, d’égalité des sexes et de droits liés à la procréation, de santé maternelle et néonatale, et de planification familiale.

1. Le FNUAP appuie le Gouvernement dans le domaine de la dynamique des populations par le biais de plusieurs initiatives: a) analyse et diffusion des résultats du recensement de la population et de l’habitat de 2012; b) préparation à l’enquête démographique et sanitaire de 2017; c) recherche opérationnelle sur la santé, le genre et les adolescents et les jeunes; d) renforcement des compétences pour l’intégration des questions démographiques dans les plans et programmes nationaux; et e) renforcement des systèmes nationaux de gestion de l’information. Les principaux partenaires associés à ces efforts sont le ministère de la Planification, le ministère de la Santé et de l’Hygiène publique, l’Union européenne, la Banque africaine de développement et l’Agency for International Development des États-Unis.
2. Le FNUAP aide le Gouvernement guinéen à formuler des mesures législatives nationales sur l’égalité des sexes, les droits liés à la procréation, le VIH/sida, la violence sexiste et les mutilations génitales féminines, en s’assurant qu’elles soient conformes aux conventions internationales; par ailleurs, il apporte son concours à la diffusion de ces mesures par le biais des structures nationales, des réseaux de femmes et du secteur associatif. Les actions du FNUAP visent à appuyer : l’instauration d’un environnement institutionnel, législatif et réglementaire qui promeuvent et protègent l’égalité et l’équité; la promotion des droits génésiques et l’égalité d’accès aux services de santé procréative; la lutte contre la violence sexiste et l’éradication des mutilations génitales féminines et de l’excision; l’association des hommes aux programmes de santé de la procréation; et le renforcement des capacités en matière de soins de santé.
3. Le FNUAP fournit des appuis dans le domaine de la santé maternelle et néonatale **par** : la formulation et l’application d’un plan national de montée en échelle d’interventions à impact élevé dans le domaine de la santé maternelle et néonatale, concentré sur les soins fondamentaux d’obstétrique d’urgence au niveau périphérique et les services complets au niveau des établissements de référence; la facilitation de l’accès aux services de santé sexuelle et reproductive par le biais de la participation communautaire, favorisée par l’établissement de mutuelles de santé; la prévention et le traitement des fistules obstétricales; le renforcement des capacités des trois établissements de formation de sages-femmes, avec l’intégration des soins d’obstétrique dans le cursus d’enseignement. Parmi les principaux partenaires dans ce domaine figurent le ministère de la Santé et de l’Hygiène publique, le ministère des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l’Enfance, l’UNICEF, l’OMS, la Banque mondiale, le Fonds de solidarité français, et l’Agency for International Development des États-Unis.
4. Le FNUAP est le partenaire principal de la Guinée en matière de planification familiale; il soutient la mise en œuvre du plan de sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation, notamment en contraceptifs et en préservatifs. Les principales mesures stratégiques comprennent le renforcement des capacités nationales en gestion logistique, surveillance des systèmes, recueil de données et retours d’information, et des actions de plaidoyer en faveur d’une mobilisation efficace des fonds réservés aux postes budgétaires appropriés. Le FNUAP appuie également le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre d’activités de planification familiale à base communautaire. Pour ce faire, il soutient l’amélioration de la qualité des services par les moyens suivants : l’intégration du processus de gestion des services axée sur les résultats; l’adoption systématique des méthodes de contraception à long terme, y inclus les implants; et les interventions à base communautaire visant au rapprochement des services de santé maternelle et néonatale par rapport à la population. Au nombre des principaux partenaires figurent le ministère de la Santé et de l’Hygiène publique, le ministère des Finances, l’OMS, la Banque mondiale, la France, et l’Agency for International Development des États-Unis.
5. Le FNUAP fournit d’importants apports financiers et des appuis techniques notables pour l’autonomisation des femmes et des filles ainsi qu’en faveur de la riposte nationale face à la violence sexiste. Il procède pour ce faire en formant les prestataires de services (personnel de santé, travailleurs sociaux, forces de défense et de sécurité, personnel judiciaire), en réhabilitant les centres de traitement des victimes de la violence sexiste, et en dispensant des formations à des activités lucratives à des filles et à des femmes de milieux défavorisés. Le FNUAP a contribué à plusieurs mesures émanant de l’État et visant à l’autonomisation des femmes, en offrant son concours à la formulation de la Politique d’autonomisation économique et d’égalité des sexes, en mettant en œuvre le Programme spécial de gratuité de la césarienne, lancé par le président de la République pour réduire la mortalité maternelle et infantile, en aidant à mettre en place des cellules genre et équité au sein des principaux ministères techniques, en appuyant l’établissement de 16 centres intégrés (dans des centres de santé) et 15 unités intégrées (dans des postes de police et de gendarmerie) pour la prévention et la gestion de la violence sexiste, en guidant la Campagne nationale de planification familiale, en appuyant la rénovation, la construction ou l’équipement de centres de formation pour les filles et les femmes, et en aidant à l’application du deuxième Plan d’action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

#### L’UNOPS joue un rôle important dans la rénovation des établissements de santé en Guinée

1. L’UNOPS a apporté son concours à l’action d’urgence contre l’Ebola en Guinée en évaluant les établissements de santé existants en vue de leur réhabilitation et en les équipant pour mieux relever les défis présentés par l’épidémie. Au total, 41 centres de santé ont été rénovés par des entreprises de construction locales, la gestion des contrats et la supervision des sites étant assurées par l’équipe d’infrastructure de l’UNOPS. Outre la réhabilitation des établissements en place, certaines améliorations y ont été apportées, consistant notamment en la pose de clôtures et en l’alimentation en énergie solaire. Les travaux ont commencé au plus fort de la crise d’Ebola, de manière à offrir un environnement de travail plus sûr aux équipes médicales nationales et internationales.
2. Le Projet de construction de centres de santé ruraux, financé par la Banque islamique de développement, vise à l’implantation de nouveaux établissements en certains points du pays. Le programme de construction est coordonné par la Cellule de coordination nationale de lutte contre l’Ebola et les quatre centres où les travaux sont mis en œuvre par l’UNOPS font partie d’un programme plus vaste de construction de centres de santé, dont certains sont déjà réalisés, d’autres étant prévus pour les quelques mois à venir. Chacun des quatre établissements comprend deux unités autonomes : un *centre de santé amélioré* (CSA) et un *centre de traitement**épidémiologique* (CTE), qui se partagent certaines installations telles qu’un atelier d’entretien et les résidences du personnel. Le CSA dispense des services et des soins traditionnels, tels que soins prénatals et postnatals, accouchements, vaccinations, consultations externes et hospitalisations, alors que le CTE est réservé au traitement d’affections de nature épidémique ou infectieuse, telles que la maladie à virus Ebola et le choléra. Dans chaque établissement, les unités ont été disposées dans l’espace compte tenu des particularités du site, mais il y a toujours un mur de séparation entre le CTE et les autres locaux. En raison du contexte spécifique de chaque établissement, certaines composantes ont été modifiées; c’est ainsi que sur les deux sites les plus éloignés (Banankoro et Guecke), il ne sera aménagé que deux résidences pour le personnel au lieu de trois, pour compenser le coût supérieur de la construction, alors qu’à Matoto (zone urbaine proche de Conakry), les résidences ont été remplacées par des services d’hospitalisation supplémentaires.

# Observations et recommandations

### Observations

#### La Guinée fait face à divers défis en matière de développement, semblables à ceux que connaissent les pays en situation de post-conflit.

1. Le nouveau Gouvernement guinéen, en place depuis une centaine de jours, fait face à de nombreux défis en matière de développement, tout particulièrement en l’absence de coordination au niveau national et entre les partenaires internationaux. Les pouvoirs publics ont pris des mesures pour remédier à cette situation mais de nombreuses capacités, humaines, financières et institutionnelles, nécessaires pour concevoir et formuler des projets et programmes leur font défaut. Ils connaissent également des difficultés liées à la priorisation.
2. Bien que le pays n’ait jamais connu de guerre civile, la délégation a constaté que la Guinée se trouvait en fait en situation de fragilité et présentait des similitudes avec les pays émergeant de conflits. Les suites de 26 ans de régime militaire, les troubles civils et la flambée d’Ebola ont laissé des marques sur la situation actuelle. La délégation a constaté la nécessité d’une mobilisation accrue de ressources pour pérenniser le processus de relèvement post-Ebola et, dans ce contexte, le besoin d’améliorations supplémentaires du système de santé et d’éducation en matière de santé.

#### La réforme du secteur de la sécurité sous-tend les efforts de développement durable en Guinée.

1. La délégation a noté avec satisfaction que des efforts considérables de réforme du secteur de la sécurité, et en particulier des forces armées, avaient été déployés jusqu’à présent. Elle a également pris note de la volonté du Gouvernement de continuer de faire fond sur les progrès accomplis dans les secteurs de la défense, de la police et de la justice. Ces efforts de réforme apportent la sécurité nécessaire à l’accomplissement des objectifs de développement durable du pays.

#### La mise en œuvre du PNUAD 2013-2017 a dû faire l’objet d’une adaptation en raison de la flambée d’Ebola.

1. L’UNCT est guidée par le PNUAD 2013-2017, approuvé par le Gouvernement guinéen, lequel Plan-cadre se concentrait avant 2014 sur trois domaines thématiques correspondant aux principales priorités politiques et était bien aligné sur les priorités nationales. Après la flambée de maladie à virus Ebola de 2014, un quatrième domaine thématique y a été adjoint, à savoir l’Ebola et les autres urgences, de manière à réaligner le PNUAD sur les nouvelles priorités nationales. La délégation a constaté que le rôle de la MINUAUCE et celui de la coordonnatrice résidente avaient peut-être donné lieu à des chevauchements et présenté des ambiguïtés en matière de leadership et de mandats relatifs à la coordination. En conséquence, la réponse du système des Nations Unies a peut-être été fondée davantage sur les projets des organismes distincts que sur des programmes interinstitutions cohérents.

#### La mobilisation des ressources menée par les divers membres de l’UNCT est fragmentée.

1. La délégation a été informée des difficultés éprouvées par la coordonnatrice résidente lorsqu’il s’agissait de coordonner et d’influencer les activités de mobilisation des ressources menées par les membres de l’UNCT. Ceci provient du fait que certains organismes des Nations Unies présentent aux donateurs des demandes de financement de projets ayant des objectifs semblables, ainsi que de l’absence de capacités idoines au sein du bureau de la coordonnatrice résidente. Le représentant du PAM a, par exemple, déclaré que la nature distincte des opérations des divers organismes des Nations Unies compliquait la coordination. Les organismes élaborent et mettent en œuvre des programmes « à des vitesses différentes », ce qui complique la coordination et les activités conjointes d’achat. Au lieu d’appliquer une approche stratégique commune, l’UNCT consacre donc un temps considérable à diverses réunions de coordination à tous les niveaux.
2. La coordonnatrice résidente a informé la délégation des efforts qu’elle déploie pour traiter des arrangements fragmentés et améliorer la coordination entre les divers organismes intervenant dans le pays; en février 2016, par exemple, l’UNCT a pris la décision générale de coordonner les initiatives ayant des objectifs et des groupes cibles partagés et, par suite, certaines approches ont été intégrées au sein de zones géographiques du pays.

#### L’approche de l’unité d’action fait l’objet d’une application graduelle.

1. Il a été porté à la connaissance de la délégation qu’en mars 2014, le Gouvernement guinéen avait demandé aux Nations Unies d’opérationnaliser le processus de l’unité d’action. Une feuille de route a été définie en conséquence et adoptée conjointement. Le Gouvernement guinéen et les organismes des Nations Unies ont signé une note de cadrage en septembre 2015 et l’application de l’approche de l’unité d’action sera reflétée dans le prochain PNUAD (2018-2022). Certains éléments de cette approche sont actuellement appliqués en Guinée : par exemple, le programme de travail conjoint annuel, la stratégie de mobilisation de ressources pour la riposte à l’Ebola, et l’approche intégrée des Nations Unies, axée sur l’égalité des sexes, pour le développement dans les zones fragiles de la Haute-Guinée.

#### Il existe des possibilités de resserrement de la coopération et de la coordination entre les organismes des Nations Unies au-delà de la réponse à l’Ebola.

1. La flambée d’Ebola a apporté la preuve de la faisabilité de la programmation conjointe et de la mobilisation conjointe de ressources au sein du système des Nations Unies. La coordonnatrice résidente a annoncé l’intention de rendre des programmes conjoints plus substantiels et pourrait faciliter les interventions des organismes des Nations Unies sans qu’ils soient nécessairement présents en Guinée.
2. Suite à sa demande d’adoption de l’approche de l’unité d’action, le Gouvernement a envoyé à la coordonnatrice résidente ainsi qu’au Siège de l’Organisation des Nations Unies une demande d’établissement d’un mécanisme de financement des initiatives post-Ebola, qui serait géré par l’entremise d’un système de fonds d’affectation spéciale. Des préparatifs sont en cours en vue de l’établissement d’un programme de travail conjoint en 2016 pour la mise en œuvre des activités relevant du quatrième domaine thématique du PNUAD amendé (Ebola et autres urgences); ceci constituera une initiative pilote de mise en œuvre de l’approche de l’unité d’action, laquelle permettra de tirer des enseignements avant la mise en œuvre intégrale de cette approche au cours du prochain cycle du PNUAD.

### Recommandations

1. Au vu des observations énoncées ci-dessus, la délégation propose les recommandations suivantes :
2. **Les Nations Unies devraient encourager davantage les partenaires au développement à continuer d’appuyer les efforts des pouvoirs publics en matière de mobilisation de ressources en vue de la mise en œuvre des programmes de relèvement post-Ebola.** Au sein du système des Nations Unies, le PNUD, le FNUAP et l’UNOPS continuent d’appuyer les activités du Gouvernement guinéen dans le cadre du relèvement post-Ebola et d’autres initiatives de développement.
3. **L’UNCT devrait poursuivre et renforcer ses travaux en rapport avec la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la résilience, et notamment ses efforts visant à renforcer la cohésion sociale et à réduire la vulnérabilité des jeunes et des femmes, à formuler des réponses à la violence sexiste et à faciliter la tenue d’un dialogue national entre toutes les parties prenantes**.
4. **Il est important que, confronté à des menaces de violence et d’extrémisme ainsi qu’à d’autres problèmes de sécurité, le Gouvernement guinéen alloue davantage de ressources et déploie des efforts accrus en vue de la mise en œuvre des politiques de renforcement des capacités dans le secteur de la sécurité**. Les autorités guinéennes apprécient le travail effectué dans leur pays par le système des Nations Unies, mais les efforts de réforme en sont actuellement au stade de la mobilisation des ressources et elles souhaiteraient que les partenaires des Nations Unies continuent de les soutenir dans ce domaine.
5. L’apport d’appuis en faveur de politiques de renforcement des capacités dans le seul secteur de la sécurité afin de prévenir la radicalisation et l’extrémisme risque de ne pas s’avérer suffisamment efficace. **Il se présente ici une occasion pour le PNUD, le FNUAP et l’UNOPS (et pour le système des Nations Unies) d’appuyer une approche intégrée, globale et axée sur l’unité d’action**, par laquelle les parties prenantes pourraient, en collaboration, se pencher sur d’autres problèmes essentiels liés à ces objectifs, par exemple en promouvant les approches axées sur les droits de l’homme, les valeurs de la paix, de la tolérance et de la non-violence, le travail avec le système éducatif, les dirigeants religieux (imams) et communautaires, la société civile et les organisations de jeunes et de femmes pour contrer les messages de propagande prônant la haine et l’extrémisme au nom de l’Islam dans les médias sociaux ainsi que dans d’autres milieux favorables à l’endoctrinement et à la radicalisation (établissements correctionnels, centres de détention pour délinquants juvéniles mosquées).
6. **Il s’agit à présent d’élaborer des approches communes applicables à la mise en œuvre des programmes ainsi qu’à la mobilisation des ressources en vue d’assurer une unité d’action effective**. L’élan dans ce sens devrait être donné résolument par le siège des fonds et des programmes ainsi que par les organismes concernés. **Il est important de continuer de renforcer les capacités actuelles du bureau de la coordonnatrice résidente,** non seulement les capacités à relever les défis de la coordination et à éviter les redondances d’activité des divers organismes, mais également celles à favoriser une mobilisation conjointe des ressources pour appuyer le processus de formulation du PNUAD 2018-2022 ainsi qu’à assurer la pleine unité d’action au cours du prochain cycle du PNUAD.
7. **Il est essentiel que le PNUD continue de jouer le rôle actif qui est le sien pour appuyer les capacités de coordination du Gouvernement guinéen. Le PNUD devrait envisager d’intensifier ses interventions visant à aider les autorités gouvernementales à coordonner les contributions des donateurs et la mobilisation des ressources,** laquellemobilisation de ressources devra toutefois être accompagnée d’un renforcement des capacités gouvernementales en matière de programmation et de mise en œuvre.
8. La visite sur le terrain du Conseil d’administration a eu lieu cette année, alors que le nouveau descriptif de programme de pays de la Guinée, intégrant l’approche « Unis dans l’action », ne sera présenté qu’en 2017. Il y a eu là une occasion manquée de conjuguer les débats relatifs à la visite sur le terrain et ceux portant sur le nouveau programme de pays. **Il serait utile, à l’avenir, de choisir pour destination des visites sur le terrain des pays dont le descriptif de programme sera présenté au Conseil d’administration la même année**.

**ANNEXE**

**Liste des membres du Conseil d’administration du PNUD/FNUAP/UNOPS ayant participé   
à la visite sur le terrain en Guinée, du 10 au 15 avril 2016**

|  |  |
| --- | --- |
| **Région/Pays** | **Nom et titre** |
| **AFRIQUE** | |
| **Bénin** | Mme Edwige Agossou Ahoussougbemey  Conseillère |
| **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES** | |
| **Antigua-et-Barbuda** | M. Tumasie Blair  Conseiller, et Vice-Président du Conseil d’administration du PNUD/FNUAP/UNOPS |
| **ASIE ET PACIFIQUE** | |
| **Yémen** | M. Belal Abdo  Deuxième secrétaire |
| **EUROPE OCCIDENTALE ET AUTRES ÉTATS** | |
| **Belgique** | S.E. Mme Bénédicte Frankinet  Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  Représentante permanente, et Vice-Présidente du Conseil d’administration du PNUD/FNUAP/UNOPS |
| **Norvège** | M. Andreas Danevad  Conseiller principal, Section des politiques des Nations Unies,  ministère des Affaires étrangères de la Norvège |
| **EUROPE ORIENTALE** | |
| **Monténégro** | M. Nikola Ivezaj  Deuxième secrétaire |
| **SECRÉTARIAT** | |
| **PNUD** | M. Jordi Llopart  Secrétaire, Conseil d’administration du PNUD/FNUAP/UNOPS |
| **FNUAP** | M. Horst Rutsch  Éditeur en chef |
| **UNOPS** | Mme Elle Wang  Analyste des partenariats |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La mission devait initialement être dirigée par le président du Conseil d’administration du PNUD, du FNUAP et de l’UNOPS, S.E. M. Zohrab Mnatsakanyan, Représentant permanent de l’Arménie auprès des Nations Unies; toutefois, en raison de circonstances imprévues, celui-ci s’est trouvé dans l’impossibilité de prendre part à la visite en Guinée. [↑](#footnote-ref-2)
2. Le chef de la délégation exprime sa vive satisfaction devant le haut niveau d’engagement manifesté en faveur de l’objet de la visite sur le terrain par tous les membres de la délégation et remercie les collègues du PNUD, du FNUAP et de l’UNOPS qui ont accompagné la délégation depuis New York. [↑](#footnote-ref-3)
3. Les organismes des Nations Unies actuellement résidents en Guinée sont le PNUD, l’UNICEF, l’OMS, l’ONUSIDA, le FNUAP, le PAM, la FAO, le HCDH, l’ONUDI, l’OIM, la Banque mondiale et le FMI. Les organismes non résidents présents en Guinée sont l’UNESCO, l’UNOPS et le FIDA. [↑](#footnote-ref-4)